

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/090

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DU GÉNÉRAL DESAIX ET NEUTRALISATION DU PARKING DE LA COLOC' AVENUE DU GÉNÉRAL DESAIX À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE DU FESTIVAL PUY-DE-MÔMES.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la demande du service des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la commune de Cournon-d'Auvergne, en vue du Festival « Puy-de-Mômes » sur le parking de la Coloc' avenue Général Desaix à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement avenue du Général Desaix ainsi que le stationnement sur le parking de la Coloc'.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le parking de la Coloc', dans son intégralité, sera fermé à la circulation ainsi qu'au stationnement, du mercredi 25 mars 2026 à 07h00 jusqu'au vendredi 10 avril 2026 à 07h00, afin d'organiser le Festival « Puy-de-Mômes » avenue Général Desaix à Cournon-d'Auvergne.

Article 2^{ème}

La circulation et le stationnement seront interdits sur l'avenue du Général Desaix dans sa partie comprise entre l'avenue de la Libération et la rue Jean Jaurès, du vendredi 03 avril 2026 à 18h00 jusqu'au vendredi 10 avril 2026 à 07h00.

Article 3^{ème}

Les participants à la manifestation visés dans le tableau ci-dessous, ne sont pas concernés par le présent arrêté:

Dates	Association	Catégorie	Emplacement
Le 31 mars 2026 de 19h00 à 19h30	Association DONKE	Pré-ouverture du festival Animation	Parvis de La Coloc'
Le 1 ^{er} avril 2026 de 08h30 à 17h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 1 ^{er} avril 2026 à 14h00 et à 18h00	Association Bonheur & Partage	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 1 ^{er} avril 2026 de 11h00 à 16h30	Monsieur O	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 02 avril 2026 de 14h00 à 17h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 03 avril 2026 de 19h15 à 19h45	Concert PACMA	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 03 avril 2026 de 20h00 à 22h00	Joga Bonito	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 03 avril 2026 de 19h00 à 22h00	Food-Truck Chez Flavia	Restauration	Extérieur de La Coloc'
Le 03 avril 2026 de 21h15 à 22h00	Association Étincelles & Compagnie	Animation	Place Jean Jaurès
Le 04 avril 2026 de 09h30 à 17h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 04 avril 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Ludothèque	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 04 avril 2026 de 15h15 à 17h30	Association Étincelles & Compagnie	Animation	Place Jean Jaurès
Le 04 avril 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	Ateliers Compagnie les Cailloux Sauvages	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 04 avril 2026 de 11h00 à 17h00	Cirkus Barbar – Compagnie Waxwing	Animation	Place Jean Jaurès
Le 04 avril 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Ateliers La Boîte compagnie Apaches	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 04 avril 2026 de 17h00 à 18h00	Association KOBRA démonstration	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 04 avril 2026 Horaires variables toute la journée	Carrousel des Baladins – Les Baladins du rire	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 04 avril 2026 à 11h00	Funambule	Animation – Spectacle	Place Jean Jaurès

Le 04 avril 2026 à 18h00	Joga Bonito	Animation - Spectacle	Parking de La Coloc'
Le 04 avril 2026 à 10h30, à 13h45 et à 16h30	Curiosités ambulantes	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 04 avril 2026 de 11h00 à 15h00	Food-Truck La P'tit Fritkot	Restauration	Place Jean Jaurès
Le 05 avril 2026 de 09h30 à 18h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 05 avril 2026 de 15h15 à 17h30	Association Étincelles & Compagnie	Animation	Place Jean Jaurès
Le 05 avril 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	Ateliers Compagnie les Cailloux Sauvages	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 05 avril 2026 de 11h00 à 17h00	Cirkus Barbar – Compagnie Waxwing	Animation	Place Jean Jaurès
Le 05 avril 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Ateliers La Boîte - Compagnie Apaches	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 05 avril 2026 de 15h00 à 15h30	Cournon Danse Attitude	Animation - Spectacle	Parvis de La Coloc'
Le 05 avril 2026 Horaires variables toute la journée	Carrousel des Baladins – Les Baladins du rire	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 05 avril 2026 à 11h30, à 13h45 et à 16h30	Curiosités ambulantes	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 05 avril 2026 de 11h00 à 15h00	Food-Truck La Galette Bougnate	Restauration	Parvis de La Coloc'
Le 06 avril 2026 de 09h30 à 17h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 06 avril 2026 de 14h00 à 17h00	Ateliers Compagnie les Cailloux Sauvages	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 06 avril 2026 Horaires variables toute la journée	Carrousel des Baladins – Les Baladins du rire	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 08 avril 2026 de 14h00 à 17h00	Association des Amis de Puy-de-Mômes	Animation	Extérieur de La Coloc'
Le 08 avril 2026 de 14h00 à 15h00	Cournon Danse Attitude	Animation - Spectacle	Extérieur de La Coloc'
Le 08 avril 2026 de 19h00 à 19h30	Association C'DAC	Animation	Parvis de La Coloc'
Le 08 avril 2026 de 18h00 à 22h00	Food-Truck La Popote Mobile	Restauration	Parvis de La Coloc'

Une convention ou un contrat est établi avec chaque participant en supplément de cet arrêté.

Article 4^{ème}

Les ventes ambulantes de boissons, alimentation, confiseries ou de tout autre objet seront interdites dans le périmètre de 100 mètres autour de cette manifestation sauf autorisation municipale préalable.

Article 5^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront assurés par les services municipaux.

Article 6^{ème}

Toute infraction relative au non respect des articles précédemment cités fera l'objet d'une contravention et le véhicule sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais et risque du contrevenant.

Article 7^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le service des Affaires Culturelles et du Patrimoine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 19 mars 2026.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le 23 MARS 2026

